



CONSTRUIRE UNE FONDATION POUR LE CHANGEMENT :

La stratégie canadienne de lutte
contre le racisme 2019-2022



« Le gouvernement
du Canada travaille fort
pour bâtir un pays où les droits
et libertés de tous sont protégés
et où chacun puisse faire
entendre sa voix »

**Le très hon. Justin Trudeau,
premier ministre du Canada**



« Notre gouvernement
est déterminé à promouvoir
un Canada où chaque personne
a la capacité de participer pleinement
et équitablement à la vie économique,
culturelle, sociale et politique
de notre pays. »

**Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine
canadien et du Multiculturalisme**



CONTENU

| | |
|---|-----------|
| CONSTRUIRE UNE FONDATION POUR LE CHANGEMENT | 2 |
| Avant-propos de l'honorable Pablo Rodriguez, Ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme | 2 |
| PRINCIPES DIRECTEURS | 4 |
| FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP FÉDÉRAL | 6 |
| Une approche pangouvernementale : le Secrétariat de lutte contre le racisme | 7 |
| Miser sur le travail que nous accomplissons | 8 |
| LA VOIE DE L'AVENIR | 9 |
| Mobilisation des communautés et des peuples autochtones | 10 |
| Mobiliser les provinces et territoires | 10 |
| Mobilisation d'autres ministères du gouvernement | 10 |
| HABILITER LES COMMUNAUTÉS | 11 |
| Présentation du Programme d'action contre le racisme | 12 |
| Soutien accru au renforcement des capacités et à la promotion du dialogue | 12 |
| Reconnaître l'expertise | 13 |
| Encourager l'innovation | 13 |
| SENSIBILISER ET CHANGER LES ATTITUDES | 14 |
| Éducation et sensibilisation du public | 15 |
| Approche axée sur les Autochtones | 15 |
| S'attaquer aux crimes haineux et lutter contre la haine en ligne | 17 |
| Données et éléments d'information | 19 |
| ASSURER UN IMPACT DURABLE | 20 |
| TERMINOLOGIE | 21 |
| ANNEXE | 26 |
| Exemples des initiatives gouvernementales continues qui contribuent à la lutte contre le racisme | 26 |

CONSTRUIRE UNE FONDATION POUR LE CHANGEMENT

Avant-propos de l'honorable Pablo Rodriguez, Ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme



La diversité et l'inclusion constituent les pierres angulaires de l'identité canadienne, une source de force sociale et économique et quelque chose dont tous les Canadiens peuvent être fiers. Cependant, même dans une société ouverte et diversifiée comme la nôtre, nous savons qu'il reste de véritables défis à relever. Avant de construire une fondation pour le changement, nous devons d'abord reconnaître qu'il existe un problème auquel nous devons nous attaquer. Nous savons que tout au long de notre histoire, des gens et collectivités ont été confrontés au racisme et à la discrimination systémiques dans notre pays, et c'est encore le cas aujourd'hui. Les événements survenus récemment au pays

et à l'étranger ont également montré qu'aucune communauté n'est à l'abri des effets qu'ont les paroles haineuses. Que ce soit le racisme à l'égard des Autochtones, l'islamophobie, l'antisémitisme, le racisme à l'égard des noirs ou l'homophobie, il est clair que le gouvernement du Canada doit accentuer la lutte contre le racisme et la discrimination sous leurs diverses formes.

Les expériences de racisme et de discrimination vécues par les communautés racisées et les peuples autochtones peuvent également varier. L'application d'une optique intersectionnelle révèle une image complexe de la façon dont différents groupes et individus sont exclus et lésés. Le gouvernement du Canada s'est engagé à construire une fondation pour le changement en éliminant les obstacles et en faisant la promotion d'un pays où chacun peut participer pleinement et avoir une chance égale de réussir. La réalisation de cette vision n'est pas seulement un moyen de bâtir un pays meilleur; elle s'attaque aussi au coût humain du racisme et de la discrimination. Bâtir une société exempte de racisme exige un engagement continu.

D'octobre 2018 à mars 2019, des séances de mobilisation ont été organisées partout au pays pour recueillir les commentaires des Canadiens, notamment ceux qui ont été victimes de racisme et de discrimination, afin d'éclairer l'élaboration d'une nouvelle Stratégie fédérale de lutte contre le racisme. Le processus de mobilisation comprenait 22 forums en personne auxquels environ 600 personnes et 443 organismes ont participé. Les séances ont eu lieu en partenariat avec des groupes communautaires et les peuples autochtones incluant les Premières Nations, les Métis et les Inuits, appelés collectivement « Autochtones » tout au long de cette stratégie mais reconnus, avec les peuples qu'ils englobent, comme ayant leurs propres expériences. De même, tous les Canadiens ont été invités à participer par l'entremise d'un sondage en ligne.

Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022, laquelle est fondée sur les commentaires recueillis lors des séances de mobilisation et s'appuie sur les résultats de la recherche, jouit d'un investissement de 45 millions de dollars qui permettra de prendre des mesures immédiates pour lutter contre le racisme et la discrimination. La stratégie s'ajoutera aux efforts et programmes gouvernementaux existants visant à éliminer les inégalités en mettant l'accent sur trois principes directeurs : faire preuve de leadership fédéral, habiliter les collectivités et sensibiliser les gens et changer les attitudes.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il reste beaucoup à faire pour éliminer le racisme et la discrimination. Grâce à cette Stratégie, nous prenons des mesures pour construire une fondation pour le changement. Ensemble, nous pouvons travailler à bâtir un pays plus inclusif et plus équitable pour tous les Canadiens.



**Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine
canadien et du Multiculturalisme**

**En faisant preuve de leadership,
en habilitant les collectivités
et en sensibilisant la population
et en faisant évoluer les attitudes,
le gouvernement du Canada
prend des mesures pour
construire une fondation
pour le changement.**

PRINCIPES DIRECTEURS

Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022 est orientée par la vision d'un Canada où tous les Canadiens bénéficient d'un accès et d'une participation équitables aux sphères économique, culturelle, sociale et politique. Elle jette les bases d'une action à long terme en soutenant les trois principes directeurs suivants :

FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP FÉDÉRAL

Le gouvernement du Canada doit jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le racisme systémique et la discrimination lorsqu'il est constaté qu'il existe au sein des institutions fédérales et dans les politiques, les programmes et les services publics. Reconnaisant la nécessité d'une action gouvernementale coordonnée, un secrétariat de la lutte contre le racisme sera mis sur pied pour diriger les efforts dans l'ensemble du gouvernement et coordonner les actions fédérales, et il cernera et élaborera d'autres domaines d'intervention fédérale en collaboration avec les collectivités et les peuples autochtones, les intervenants et les autres ordres de gouvernement.

HABILITER LES COMMUNAUTÉS

Il faut soutenir les peuples et communautés autochtones sur le terrain, qui ont une expertise dans la lutte contre les diverses formes de racisme et de discrimination. Le financement de projets et le renforcement des capacités à l'échelle communautaire reconnaissent et développent leur expertise. Cela leur permet de s'inspirer de leurs expériences vécues pour adapter les initiatives à leur situation particulière.

SENSIBILISER ET CHANGER LES ATTITUDES

Nous devons accroître la prise de conscience des racines historiques du racisme et de la discrimination, et de leurs impacts sur nos communautés et peuples autochtones. Les données et les éléments d'information sont des outils indispensables permettant d'identifier et de traiter les inégalités et de permettre l'action corrective vers l'élimination du racisme et de la discrimination. Nous devons déterminer ce qui fonctionne et favoriser la compréhension du racisme et de la discrimination et de leurs répercussions chez tous les Canadiens.

**FAIRE PREUVE DE
LEADERSHIP FÉDÉRAL**

Une approche pangouvernementale : le Secrétariat de lutte contre le racisme

Les Canadiens savent que notre force réside dans notre diversité. Toutefois, nous savons qu'encore aujourd'hui, des gens et collectivités sont victimes de racisme et de discrimination systémiques. Les communautés racisées et les peuples autochtones continuent d'être confrontés à des obstacles systémiques, notamment en matière d'emploi, de justice et de participation sociale. Le leadership exige de prendre des mesures proactives pour éliminer ces obstacles qui limitent le plein potentiel des gens.

Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022 investira 4,6 millions de dollars pour mettre sur pied un nouveau Secrétariat de lutte contre le racisme au sein du ministère du Patrimoine canadien. Ce Secrétariat sera appuyé par les comités interministériels existants et dirigera une approche pangouvernementale de lutte contre le racisme. En plus de coordonner l'action fédérale et de diriger la stratégie globale, le Secrétariat collaborera avec les ministères et organismes fédéraux pour s'attaquer aux effets de la discrimination. Pour cela, il faut inciter les institutions fédérales à définir et à coordonner des initiatives adaptées, à cerner les lacunes, à participer à l'élaboration de nouvelles initiatives et à tenir compte des répercussions des politiques, services et programmes nouveaux et existants sur les collectivités et les peuples autochtones.

Le Secrétariat fera rapport publiquement sur les résultats pangouvernementaux de la lutte contre le racisme et la discrimination. Il contribuera également aux efforts du Secrétariat du Conseil du Trésor pour créer une fonction publique plus diversifiée et plus inclusive. La diversité nous aide à mieux comprendre les besoins des gens et collectivités que nous servons, ce qui nous aide à développer de meilleurs programmes et services qui répondent aux besoins de tous les Canadiens.

Le gouvernement du Canada reconnaît que pour réussir, il ne peut agir seul. Les partenariats seront importants. Le Secrétariat assurera la liaison avec les provinces et territoires et poursuivra la collaboration avec des partenaires non gouvernementaux, les peuples autochtones et les collectivités afin de cerner d'autres domaines d'action.

Miser sur le travail que nous accomplissons

Nous ne partons pas de zéro. Le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir la diversité et l'inclusion et à travailler à l'élimination du racisme et de la discrimination. Des mesures sont déjà prises à l'échelle du gouvernement fédéral pour apporter des changements positifs dans la vie des Canadiens en s'attaquant aux obstacles systémiques et aux défis particuliers qui découlent du racisme. Cette stratégie s'appuie sur le travail déjà accompli par le gouvernement du Canada pour s'attaquer aux effets du racisme et aux obstacles auxquels sont confrontés les communautés racisées, les peuples autochtones et les minorités religieuses. Outre les 8,5 milliards de dollars déjà investis depuis 2016, un investissement de 4,5 milliards de dollars a été fait dans ces domaines (voir annexe).

Les initiatives fédérales en cours suivantes sont des exemples qui visent à résoudre un certain nombre de problèmes de la société canadienne notamment le racisme et la discrimination, ou mettent l'accent sur les peuples autochtones, les minorités religieuses ou les communautés racisées :

- Engagement envers les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation
- Loi concernant les langues autochtones
- Services aux familles et enfants autochtones
- Allocation canadienne pour enfants
- Stratégie nationale pour le logement
- Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté
- Engagement du Canada envers la Décennie des personnes d'ascendance africaine décrétée par les Nations Unies
- Plan d'action pour le bien-être, l'inclusion et la diversité
- Fonds pour la santé mentale des Canadiens noirs
- Charte canadienne du numérique
- Programme de la sécurité de l'infrastructure
- Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence
- Stratégie emploi jeunesse
- Programme d'aide juridique
- Programme de justice aux autochtones
- Fonds de justice pour les jeunes
- Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones
- Programme d'aide au revenu dans les réserves
- Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones
- Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme

LA VOIE DE L'AVENIR

Mobilisation des communautés et des peuples autochtones

Le processus de mobilisation pancanadien a fourni une orientation précieuse pour l'élaboration de *Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*. Le processus de mobilisation a permis de confirmer que le gouvernement et les citoyens doivent faire de la lutte contre le racisme et la discrimination une priorité. Nous continuerons de solliciter la participation significative des communautés racisées, des communautés religieuses minoritaires et des peuples autochtones à la prise de décisions concernant les mesures gouvernementales proposées.

Mobiliser les provinces et territoires

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont des partenaires importants dans la lutte contre le racisme et la discrimination. Le nouveau Secrétariat de lutte contre le racisme sollicitera la participation des provinces et territoires par l'entremise des réseaux fédéraux-provinciaux-territoriaux existants. Il s'efforcera de renforcer les partenariats et de partager les meilleures pratiques. Grâce à l'engagement de nos partenaires, nous travaillerons à cerner les nouveaux enjeux, à encourager des actions et réponses complémentaires et à cerner les domaines où une collaboration plus poussée s'impose.

Mobilisation d'autres ministères du gouvernement

La participation de tous les ministères a constitué une étape importante dans l'élaboration de *Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*. À l'avenir, un engagement pangouvernemental continu nous aidera à mieux comprendre comment mieux utiliser les politiques et programmes du gouvernement fédéral pour aider à lutter contre le racisme et la discrimination. Une meilleure coordination à l'échelle du gouvernement signifie un meilleur partage des approches novatrices, le développement et le partage de nouvelles données et la détermination des domaines d'intervention future du gouvernement fédéral.

HABILITER LES COMMUNAUTÉS

Présentation du Programme d'action contre le racisme

Nous savons que nous devons soutenir les particuliers et collectivités sur le terrain qui ont l'expertise nécessaire pour lutter contre les diverses formes de racisme et de discrimination. *Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022* investira 30 millions de dollars dans des projets communautaires de lutte contre le racisme et la discrimination.

Dans le cadre de notre stratégie, nous lancerons un nouveau programme d'action contre le racisme pour fournir un soutien financier aux initiatives locales, régionales et nationales et aux activités axées sur les résultats dans les principaux secteurs d'intervention :

Emploi : Réduire les obstacles à l'embauche, à la formation en leadership et à la formation en milieu de travail, y compris encourager les partenariats entre employeurs et employés pour réduire les obstacles.

Participation sociale : Promouvoir la participation et réduire les obstacles au sport, aux arts et à la culture dans la communauté, et contribuer à la création d'un nouveau récit public.

Justice : Promouvoir les interventions auprès des jeunes à risque, notamment en encourageant les échanges de points de vue positifs et la collaboration entre les collectivités et le système de justice pénale pour trouver des solutions.

Ces secteurs d'intervention ont été identifiés grâce à la recherche et confirmés par les participants au processus de mobilisation comme étant des secteurs clés de compétence fédérale où les Canadiens sont le plus victimes de racisme et de discrimination.

Soutien accru au renforcement des capacités et à la promotion du dialogue

Des fonds supplémentaires seront affectés au Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme (PSCMLR) afin de soutenir davantage le renforcement des capacités communautaires et les projets qui favorisent la diversité et l'inclusion en général, ainsi que le dialogue intercommunautaire et interconfessionnel.

Reconnaître l'expertise

Le racisme a des répercussions différentes sur les particuliers, les collectivités et la société canadienne dans son ensemble, et une approche universelle ne peut fonctionner. *Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022* reconnaît l'expertise des organismes communautaires et sollicite leur participation à la conception, à l'élaboration et à la réalisation de projets visant à éliminer les obstacles particuliers auxquels ils sont confrontés. Elle permet aux initiatives élaborées par la collectivité de cibler des enjeux communautaires particuliers.

Encourager l'innovation

Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022 fera la promotion d'approches de financement novatrices et expérimentales, comme des prix et des défis qui récompensent les résultats positifs. La persistance des obstacles causés par la discrimination et le racisme exige l'examen d'approches nouvelles ou différentes pour obtenir des résultats positifs. Cela encouragera un plus grand nombre d'intervenants à se joindre à la conversation et à contribuer à entraîner de vrais changements.

**SENSIBILISER ET
CHANGER LES ATTITUDES**

Éducation et sensibilisation du public



L'éducation et la sensibilisation du public sont essentielles pour réussir à éliminer la discrimination et les inégalités raciales.



Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022 investira 3,3 millions de dollars dans une campagne nationale d'éducation et de sensibilisation du public fondée sur les besoins régionaux et démographiques qui reposera sur des données appropriées et qui sera élaborée en collaboration avec les collectivités et les peuples autochtones touchés. Elle aura pour objectif d'accroître la sensibilisation et la compréhension du public, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales, concernant les racines historiques du racisme et ses répercussions sur les peuples autochtones, ainsi que sur les communautés racisées et religieuses minoritaires.

Approche axée sur les Autochtones

Comme l'a affirmé le premier ministre Justin Trudeau, aucune relation n'est plus importante pour le Canada que celle qu'il entretient avec les peuples autochtones. Le gouvernement du Canada travaille de concert avec les peuples autochtones pour établir une relation de nation à nation, entre la Couronne et les Autochtones et de gouvernement à gouvernement - une relation fondée sur le respect, le partenariat et la reconnaissance des droits.



De plus, des progrès sont présentement réalisés pour mettre en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada visant à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et à faire avancer le processus de réconciliation.



Le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a publié 231 appels à la justice à l'intention des gouvernements, des institutions, des fournisseurs de services sociaux et de tous les Canadiens. Le premier ministre s'est engagé à élaborer un plan d'action national avec les gouvernements autochtones, les familles et les survivants, les organisations de femmes, les provinces et les territoires pour donner suite au rapport. Le gouvernement comprend que ce processus nécessite sa propre réponse complète. Dans l'intervalle, dans le cadre de *Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*, le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre la collaboration avec les peuples autochtones afin de promouvoir la sensibilisation par l'éducation à l'histoire et aux expériences des peuples autochtones du Canada, y compris les effets du colonialisme et les conséquences du régime des pensionnats qui demeurent mal compris dans plusieurs régions du pays. De plus, la Stratégie reconnaît les expériences distinctes des Premières Nations, des Métis, des Inuits et de celles des peuples distincts, ce qui permet à ces peuples d'apporter leurs propres points de vue et de prendre des décisions sur les initiatives qui répondront le mieux à leurs besoins.

En outre, le Secrétariat collaborera avec les peuples autochtones et ses partenaires pour identifier et développer d'autres domaines d'intervention.

S'attaquer aux crimes haineux et lutter contre la haine en ligne

Selon Statistique Canada,

LES CRIMES HAINEUX

motivés par la religion, la race ou l'origine ethnique déclarés
par la police ont augmenté de

47% en **2017**



Grâce à notre dialogue avec les communautés et personnes qui ont été victimes de ce genre de crimes, nous avons appris que les Canadiens noirs, les musulmans, les asiatiques et les communautés juives font partie des groupes qui sont victimes de crimes haineux de façon disproportionnée. La prolifération de la propagande haineuse en ligne suscite également de plus en plus d'inquiétudes à l'échelle nationale et internationale. Nous avons même vu ses répercussions ici, chez nous, lorsque six personnes ont perdu la vie et plusieurs autres ont été blessées lors d'une horrible fusillade survenue dans une mosquée à Québec.

Les plateformes en ligne sont de plus en plus utilisées pour des publications d'incitation au terrorisme, à la violence et à la haine et de promotion de tels actes. L'attentat terroriste de mars 2019 à Christchurch en Nouvelle-Zélande nous a rappelé que nous devons prendre des mesures coordonnées pour empêcher que les médias sociaux et les autres plateformes en ligne ne soient utilisés de cette façon. C'est pourquoi le Canada s'est joint à l'Appel à l'action de Christchurch - un engagement mondial pour éliminer le contenu terroriste et extrémiste violent en ligne. Dans le cadre de cet appel à l'action, les gouvernements et les fournisseurs de services en ligne prennent des engagements volontaires et collectifs pour lutter contre la haine en ligne.

La Charte numérique du Canada, qui s'appuie sur ces engagements, a également été adoptée en mai 2019. L'un de ses principes fondamentaux est le droit à la protection contre la haine et l'extrémisme violent : les Canadiens peuvent s'attendre à ce que les plateformes numériques n'encouragent ni ne diffusent du contenu haineux, extrémiste violent ou criminel. La Charte souligne l'engagement du gouvernement du Canada à poursuivre ses efforts bilatéraux et multilatéraux avec l'industrie numérique, y compris les plateformes de médias sociaux, afin de mieux lutter contre l'utilisation d'Internet à des fins extrémistes violentes et terroristes et contre la haine en ligne, de concert avec les autres efforts du gouvernement fédéral pour lutter contre les préjudices en ligne.

Dans le cadre du Programme d'action contre le racisme de *Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*, un investissement de 5 millions de dollars sera accordé en appui aux programmes communautaires d'alphabétisation numérique et civique pour lutter contre la désinformation en ligne et le discours haineux. Cela témoigne des préoccupations accrues concernant la haine en ligne et la nécessité de soutenir les communautés locales. Un investissement supplémentaire de 0,9 million de dollars viendra s'ajouter à ce montant pour aider Sécurité publique Canada à développer un cadre national et des lignes directrices fondés sur des données probantes afin de mieux réagir aux crimes, incidents et discours haineux.

Données et éléments d'information



Un meilleur suivi ainsi qu'une collecte et une mesure des données plus précise et cohérente sont nécessaires à tout effort efficace de lutte contre le racisme.





Dans le cadre de *Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022*, le gouvernement du Canada investira 6,2 millions de dollars dans le but d'augmenter la quantité de données et d'éléments d'information fiables, utilisables et comparables sur le racisme et la discrimination. Cela comprend le travail avec Statistiques Canada et le Centre de statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion, et l'amélioration de la collecte de données qui peuvent être ventilées par catégories utiles de race et/ou d'origine ethnoculturelle, ainsi que l'analyse de ces données.

La Stratégie renforcera également la mesure de l'impact et les rapports sur le rendement. Nous veillerons à ce que des données soient recueillies pour mesurer l'efficacité des programmes communautaires et des initiatives gouvernementales, et où l'impact est le plus important.

Certains des investissements qui seront réalisés dans le cadre de la Stratégie pour accroître les données disponibles comprennent le suréchantillonnage de l'Enquête sociale générale 2020 de Statistique Canada – Identité sociale. L'Enquête sociale générale recueille des données sur les tendances sociales et suit l'évolution des conditions de vie et du bien-être. Le suréchantillonnage permet une meilleure ventilation des données pour des groupes particuliers dans certaines régions du Canada.

Les investissements comprennent également un soutien au Comité consultatif d'experts sur les statistiques ethnoculturelles et d'immigration de Statistique Canada et un soutien à l'Enquête nationale sur les problèmes d'ordre juridiques du ministère de la Justice. L'enquête nationale sur les problèmes d'ordre juridiques fournit des renseignements sur le nombre de Canadiens qui éprouvent des problèmes juridiques liés à la discrimination.

ASSURER UN IMPACT DURABLE

Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022 contribue à la vision du gouvernement du Canada de favoriser et de promouvoir une société inclusive où chacun peut participer pleinement aux sphères économique, culturelle, sociale et politique.

Les investissements dans la Stratégie reflètent les efforts actuels visant à apporter des changements à long terme au soutien des collectivités et à améliorer les politiques, initiatives et pratiques au sein de nos institutions fédérales. Ils sont censés être la première étape d'un engagement à long terme et une base pour le changement dans la lutte contre le racisme et la discrimination au Canada. Ces investissements aideront à atteindre des objectifs mesurables, fondés sur des données probantes et axés sur l'augmentation de l'équité en matière d'accès ou de participation pour les personnes et collectivités les plus touchées par le racisme et la discrimination.

En fin de compte, la Stratégie devrait permettre d'accroître l'équité d'accès et de participation des communautés racisées, des minorités religieuses et des peuples autochtones à l'emploi, à la justice et à la participation sociale, ainsi que la sensibilisation du public aux obstacles et défis auxquels les communautés racisées, les minorités religieuses et les peuples autochtones sont confrontés.

Les résultats de *Construire une fondation pour le changement : la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022* et les résultats pangouvernementaux feront l'objet d'un rapport annuel aux Canadiens.

En faisant preuve de leadership, en habilitant les collectivités et en sensibilisant la population et en faisant évoluer les attitudes, le gouvernement du Canada prend des mesures pour construire une fondation pour le changement.

TERMINOLOGIE

Les mots sont importants lorsqu'il s'agit de promouvoir l'inclusion et d'éliminer la discrimination. Les définitions pratiques suivantes nous permettent d'avoir une compréhension commune d'un mot ou d'un sujet.

Racisme envers les Asiatiques : Au Canada, le racisme envers les personnes d'ascendance asiatique se définit comme la discrimination, les stéréotypes négatifs et l'injustice, passés et présents, à l'endroit des personnes d'ascendance asiatique et qui sont fondés sur des idées préconçues concernant leur ethnicité et leur nationalité. Les personnes d'ascendance asiatique font l'objet de certains préjugés et stéréotypes racistes, tantôt ouverts tantôt dissimulés, de nature individuelle, mais aussi systémique. De tels comportements se traduisent par une marginalisation, un handicap et un traitement inégal persistants sur les plans socioéconomique, politique et culturel. Mentionnons entre autres les perceptions liées au « péril jaune », au sentiment d'être un « éternel étranger », de faire partie d'une « minorité modèle » ou encore d'être « différent » ou « mystérieux ». Ces stéréotypes sont ancrés dans d'anciennes lois canadiennes racistes et restrictives, lesquelles camouflent souvent le racisme dont font l'objet les personnes d'ascendance asiatique, tout en effaçant de l'histoire leurs contributions qui ont permis de bâtir le Canada.

L'expression « personne d'ascendance asiatique » englobe une vaste gamme d'identités susceptibles de passer inaperçues derrière le terme comme tel. Bien que le sentiment d'être vu comme différent soit généralisé, le racisme envers les personnes d'ascendance asiatique revêt divers aspects. Certaines personnes sont constamment perçues comme une menace, d'autres font l'objet de violence et de marginalisation genrée, d'autres sont plutôt visées par des messages électroniques haineux et des personnifications racistes dans les médias, tandis que d'autres vont subir l'islamophobie et d'autres formes de discrimination religieuse.¹

1 Gouvernement du Canada, «[Lutter contre le racisme envers les personnes asiatiques.](https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/mois-patrimoine-asiatique/contre-racisme-asiatique.html)» La définition a été développée conjointement avec divers leaders des communautés asiatiques et elle est disponible au <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/mois-patrimoine-asiatique/contre-racisme-asiatique.html>.



Racisme envers les Noirs : Préjugés, attitudes, croyances, stéréotypes et discrimination à l'égard des personnes d'ascendance africaine, qui trouve son origine dans l'histoire et l'expérience uniques de l'esclavage. Le racisme envers les Noirs est profondément enraciné dans les institutions, les politiques et les pratiques canadiennes, de sorte qu'il est fonctionnellement normalisé ou rendu invisible à l'ensemble de la société blanche. Le racisme envers les Noirs se manifeste dans l'héritage de la marginalisation sociale, économique et politique actuelle des Afro-Canadiens dans la société, comme le manque de possibilités, un statut socio-économique inférieur, un chômage accru, des taux de pauvreté importants, ainsi qu'une surreprésentation dans le système de justice pénale.²

Antisémitisme : L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut être exprimée sous forme de haine envers les Juifs. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme s'adressent aux individus juifs ou non juifs et/ou à leurs biens, aux institutions communautaires juives et aux installations religieuses.³

Colonialisme : Pratique de domination supposant la soumission complète d'un peuple à un autre. La colonisation de peuplement – comme dans le cas du Canada – désigne le processus singulier dans le cadre duquel les colons ne quittent pas le territoire et y exercent une souveraineté continue, tout en œuvrant activement à l'assimilation des populations autochtones et à l'extinction de leurs cultures, traditions et liens à la terre.⁴

2 Gouvernement de l'Ontario, «Une meilleure façon d'avancer : Plan stratégique triennal de l'Ontario contre le racisme». Disponible sur: <https://www.ontario.ca/fr/page/une-meilleure-facon-davancer-plan-strategique-triennal-de-lontario-contre-le-racisme>.

3 International Holocaust Remembrance Alliance "Working Definition of Antisemitism". Pour plus d'information, visitez : <https://www.holocaustremembrance.com/working-definition-antisemitism>.

4 Note supra 1.

Discrimination : Traiter injustement une personne en lui imposant un fardeau ou en lui refusant un privilège, un avantage ou une possibilité dont jouissent d'autres personnes en raison de sa race, de sa citoyenneté, de sa situation familiale, de sa déficience, de son sexe ou d'autres caractéristiques personnelles.⁵

Discrimination systémique ou institutionnelle : Comprend les modèles de comportement, les politiques ou les pratiques qui font partie des structures sociales ou administratives d'une organisation et qui créent ou perpétuent une situation de désavantage relatif pour les personnes racisées. Ceux-ci semblent neutres à première vue, mais ils ont néanmoins un effet d'exclusion sur les personnes racisées.⁶

Données désagrégées : Dans le contexte des données sur la race, subdivision des catégories composites (« agrégées »), comme celle des « minorités visibles », en leurs éléments constitutifs tels que les personnes d'ascendance africaine, indochinoise, arabe, etc.⁷

Entrecroisement : Reconnaissance de la multiplicité et du chevauchement des identités et situations sociales qui façonnent la vie de chacun et qui, ensemble, peuvent donner lieu à une expérience unique et distincte pour une personne ou un groupe, par exemple, création d'obstacles ou de possibilités supplémentaires.⁸

Équité : Justice, impartialité, exactitude. Processus distinct de reconnaissance des différences au sein de groupes d'individus et d'utilisation de cette compréhension pour atteindre l'égalité réelle dans tous les aspects de la vie d'une personne.⁹

5 Note supra 1.

6 Commission ontarienne des droits de la personne, «Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale». Disponible sur <http://www.ohrc.on.ca/fr/politique-et-directives-sur-le-racisme-et-la-discrimination-raciale/partie-2-%E2%80%93-cadre-de-la-politique>.

7 Note supra 1.

8 Note supra 1.

9 Commission ontarienne des droits de la personne, «Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale». Disponible sur <http://www.ohrc.on.ca/fr/politique-et-directives-sur-le-racisme-et-la-discrimination-raciale/partie-2-%E2%80%93-cadre-de-la-politique>.

Islamophobie : Racisme, stéréotypes, préjugés, peur ou actes d'hostilité envers des personnes musulmanes ou les adeptes de l'islam en général. En plus de motiver des actes d'intolérance et de profilage racial, l'islamophobie mène à considérer, aux niveaux institutionnel, systémique et sociétal, que les musulmans constituent une menace accrue pour la sécurité.¹⁰

Participation sociale : La participation à des activités constructives (sociales, culturelles, physiques, éducatives, récréatives, etc.) qui augmentent le sentiment d'appartenance et de bien-être.

Race : La race est une « construction sociale ». Cela signifie que la société forme des idées raciales fondées sur des facteurs géographiques, historiques, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que sur des traits physiques, même si aucune de ces caractéristiques ne peut légitimement être utilisée pour classer des groupes de personnes.¹¹

Racialisation : Processus par lequel des groupes en viennent à se former socialement en tant que races, selon certaines caractéristiques, comme l'ethnicité, la langue, l'économie, la religion, la culture ou la politique.¹²

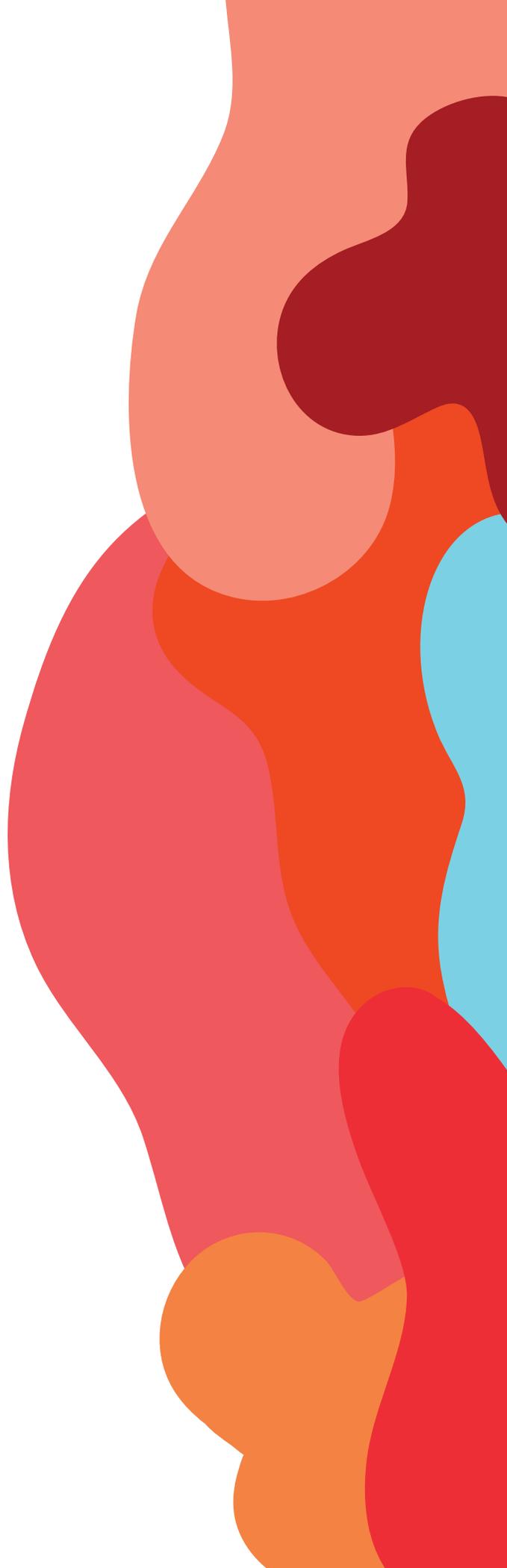
Racisme : Le racisme est toute action individuelle ou pratique institutionnelle qui traite les gens différemment en raison de leur couleur ou de leur ethnicité. Cette distinction est souvent utilisée pour justifier la discrimination.¹³

10 Note supra 1.

11 Note supra 4.

12 Fondation canadienne des relations raciales, «Glossaire de la FCRR». Disponible sur <https://www.crrf-fcrr.ca/fr/bibliotheque/glossaire-fr-fr-1>.

13 Ibid.



ANNEXE :

Exemples des initiatives en cours qui contribuent à la lutte contre le racisme et la discrimination

Cette liste n'est pas exhaustive, mais présente plutôt un échantillon d'initiatives gouvernementales :

Plan d'action national pour répondre au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a débuté en septembre 2016 avec le mandat d'examiner les causes systémiques de la violence dont sont victimes les femmes et les filles autochtones et d'en faire rapport. Le rapport final a publié 231 appels à la justice à l'intention des gouvernements, des institutions, des fournisseurs de services sociaux et de tous les Canadiens. Le premier ministre s'est engagé à élaborer un plan d'action national avec les gouvernements autochtones, les familles et les survivants, les organisations de femmes, les provinces et les territoires pour donner suite au rapport.

Stratégie nationale du logement

Annoncée en 2017, la Stratégie nationale du logement, stratégie de dix ans et d'une valeur de 40 milliards de dollars, répondra à une gamme de besoins en matière de logement, allant des refuges et des logements communautaires aux logements abordables et à l'accession à la propriété, y compris 1,7 milliard de dollars en financement pour les stratégies de logement propres aux Autochtones fondées sur les distinctions.

Logements des Premières nations

Le gouvernement du Canada dépense annuellement environ 319 millions de dollars pour répondre aux besoins en matière de logements des Premières nations dans les réserves.

Aide juridique en matière criminelle

L'aide juridique favorise l'équité des procédures judiciaires et garantit l'accès à la justice pour les personnes vulnérables, y compris les personnes économiquement défavorisées qui sont accusées d'infractions pénales graves ou complexes et qui risquent l'incarcération. Cela comprend les jeunes accusés en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Un financement de 670,9 millions de dollars de 2017–2018 à 2021–2022 appuie l'accès à l'aide juridique en matière pénale.

Programme de financement des services de justice pour les jeunes

Le gouvernement du Canada accorde un financement annuel de 141,7 millions de dollars aux provinces et territoires pour les aider à offrir des programmes et services qui ciblent les jeunes ayant des démêlés avec la justice, en mettant l'accent sur les programmes de déjudiciarisation, de réadaptation et de réinsertion, lesquels visent tous les facteurs socioéconomiques sous-jacents contribuant à la pauvreté des jeunes vulnérables.

Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones

Ces services appuient un traitement juste, équitable et culturellement pertinent et contribuent à la priorité essentielle de réduire le taux d'incarcération des Autochtones ayant des démêlés avec le système de justice pénale.

Programme de justice autochtone

Le Programme contribue à réduire la surreprésentation des Autochtones en tant que victimes, contrevenants et accusés dans le système de justice. Il offre des solutions de rechange culturellement appropriées au système de justice traditionnel qui tiennent compte des conditions de vie dans les collectivités autochtones, de la santé mentale, des toxicomanies et d'autres enjeux liés aux traumatismes intergénérationnels. On compte 197 programmes communautaires qui desservent 750 collectivités partout au pays – dans les collectivités urbaines, rurales, éloignées et nordiques.

Relever les défis auxquels sont confrontés les Canadiens noirs

Conscient du problème de racisme chez les Noirs, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé en janvier 2018 que le Canada reconnaissait officiellement la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies qui s'étend de 2015 à 2024. Ainsi, le gouvernement du Canada s'engage à assurer un avenir meilleur pour les Canadiens noirs.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement fédéral envers la Décennie internationale, le budget de 2018 proposait un financement de 19 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2018–2019, pour améliorer le soutien des collectivités locales aux jeunes noirs et pour développer la recherche en appui aux programmes de santé mentale plus axés sur la culture dans les collectivités noires canadiennes.

De plus, le budget de 2019 proposait un financement de 25 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2019–2020, pour l'aide à l'immobilisation et aux projets visant à renforcer les capacités des communautés noires dynamiques du Canada, ainsi que pour appuyer des initiatives liées à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies.

Examen des programmes fédéraux qui viennent en aide aux étudiants autochtones désireux de poursuivre des études postsecondaires

Un financement de 9 millions de dollars sur 3 ans à compter de 2019–2020 a été accordé pour des investissements dans des initiatives visant à assurer aux étudiants autochtones un meilleur accès à l'éducation postsecondaire et un soutien accru pour qu'ils puissent réussir dans leurs études.

Programme d'initiatives sectorielles

Le Programme fournit 20 millions de dollars par année pour aider les industries à cerner, à prévoir et à combler les lacunes en matière d'emploi et de compétences, notamment pour attirer, intégrer et retenir les travailleurs, y compris les groupes sous-représentés, comme les Autochtones et les nouveaux immigrants.

Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers

Le Programme travaille avec des partenaires clés pour aider les personnes formées à l'étranger à participer pleinement au marché du travail canadien et investit environ 21 millions de dollars par année à cette fin.

Ententes sur le perfectionnement de la main-d'œuvre

Les ententes sur le perfectionnement de la main-d'œuvre permettent aux provinces et territoires d'offrir de l'aide à l'emploi et de la formation professionnelle avec la souplesse nécessaire pour répondre aux divers besoins de leurs clients respectifs. Ces ententes comprennent des fonds précis destinés aux personnes handicapées et servent également à soutenir les membres de groupes sous-représentés, comme les Autochtones, les jeunes, les travailleurs âgés et les nouveaux arrivants au Canada. Outre les 722 millions de dollars versés annuellement aux provinces et territoires en vertu des ententes, le budget de 2017 proposait 900 millions de dollars sur une période de 6 ans, soit de 2017–2018 à 2022–2013.

Fonds de finance sociale – Fonds de croissance autochtone

En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il investirait 755 millions de dollars sur 10 ans pour mettre sur pied un Fonds de finance sociale. Le Fonds sera géré par des gestionnaires de placements sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection concurrentiel à l'automne 2019. Dans le cadre de cette initiative, 50 millions de dollars seront investis dans un nouveau Fonds de croissance autochtone.

Améliorer les résultats relatifs aux sexes et à la diversité dans le cadre de programmes axés sur les compétences

Le gouvernement accordera 5 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2019–2020, pour élaborer une stratégie et améliorer la capacité afin de mieux mesurer, surveiller et corriger les disparités entre les sexes et de promouvoir l'accès des groupes sous-représentés aux programmes de compétences.

Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté

La Stratégie vise à réduire et à éliminer les obstacles systémiques et à promouvoir l'égalité des chances pour tous les Canadiens. Dans le cadre de la Stratégie, le gouvernement investit 12,1 millions de dollars sur 5 ans et 1,5 million de dollars par année par la suite pour combler les principales lacunes dans la mesure de la pauvreté au Canada. Ce financement appuiera des initiatives qui contribueront à résoudre les problèmes de racisme et de discrimination systémiques.

Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical

Le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical appuie la formation syndicale en apprentissage, l'innovation et l'amélioration des partenariats dans les métiers du Sceau rouge. Il accorde 25 millions de dollars par année dans le cadre de deux volets de financement pour renforcer la formation dans les métiers. Le volet 1 appuie l'investissement dans l'équipement de formation et le volet 2 appuie les approches novatrices visant à éliminer les obstacles et les défis qui nuisent aux résultats de l'apprentissage pour les femmes, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées et les personnes racisées qui souhaitent entrer sur le marché des métiers et y réussir.

Programme de sensibilisation et de préparation aux métiers spécialisés

Le Programme vise à encourager les Canadiens, y compris les femmes, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées et les jeunes, à explorer et à se préparer à des carrières dans les métiers spécialisés. Il prévoit 46 millions de dollars sur cinq ans et 10 millions de dollars par année par la suite.

Passeport pour ma réussite Canada

Le gouvernement a renouvelé son appui à Passeport pour ma réussite Canada en y accordant 38 millions de dollars sur 4 ans, à compter de 2018–2019. Grâce à ce financement renouvelé, Passeport pour ma réussite Canada fournira aux jeunes plus vulnérables le soutien dont ils ont besoin pour réussir à l'école, y compris le tutorat, le mentorat professionnel et l'aide financière.

Ententes sur le développement du marché du travail

Chaque année, le gouvernement investit plus de 2 milliards de dollars dans des ententes avec les provinces et territoires pour qu'ils puissent aider les Canadiens grâce à la formation professionnelle et à l'aide à l'emploi financées par l'assurance-emploi. Le budget de 2016 proposait un investissement supplémentaire de 125 millions de dollars dans ces ententes pour 2016–2017, afin de soutenir la formation professionnelle et d'aider les Canadiens à réussir sur le marché du travail. Le budget de 2017 proposait un montant 1,8 milliard de dollars de plus sur 6 ans, investissement qui a débuté en 2017–2018. Outre les investissements proposés dans le budget de 2017, le gouvernement a également élargi l'admissibilité aux programmes et services prévus dans les ententes, permettant ainsi à un plus grand nombre de Canadiens, y compris les groupes sous-représentés, comme les personnes handicapées, les femmes et les Autochtones, d'avoir accès à une formation professionnelle financée et à des mesures de soutien à l'emploi.

Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones

Un financement de 2 milliards de dollars sur 5 ans et de 408,2 millions de dollars par année a été accordé pour ce nouveau programme, qui remplace la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. Lancé le 1er avril 2019, le Programme met en œuvre des stratégies de financement et de marché du travail fondées sur les distinctions par l'entremise d'un réseau de 85 organisations de prestation de services autochtones urbaines ou non affiliées, des Premières Nations, métisses et inuites. Les organisations autochtones pourront ainsi offrir une gamme complète de programmes de développement des compétences et de formation à l'emploi aux Autochtones de tout le Canada. Le Programme augmentera également

la capacité des organisations de prestation de services autochtones à appuyer des interventions souples à long terme grâce à des ententes de financement de 10 ans, ce qui se traduira par de meilleures compétences et de meilleurs résultats en matière d'emploi pour les clients.

Fonds pour les compétences et les partenariats

Doté d'un financement permanent de 50 millions de dollars par année, le Fonds est un programme axé sur la demande et les partenariats qui appuie les priorités du gouvernement en finançant des projets qui contribuent, grâce à des partenariats stratégiques, au développement des compétences et à la formation à l'emploi des travailleurs autochtones. Il contribue à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et favorise les possibilités économiques en offrant une formation ciblée aux peuples autochtones, dans le but d'accroître leur participation au marché du travail.

Programme d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles

Grâce à un financement permanent de 25 millions de dollars par année, les adultes canadiens peuvent améliorer leur littératie et leurs compétences essentielles afin d'être mieux outillés pour occuper un emploi, en obtenir un et le conserver. Les projets financés appuient principalement l'essai, la reproduction et la mise à l'échelle de modèles de formation efficaces et novateurs, une attention particulière étant accordée aux populations vulnérables, comme les Autochtones, les nouveaux arrivants, les jeunes et les communautés de langue officielle en situation minoritaires.

Stratégie emploi jeunesse

Le gouvernement du Canada a accordé 448,5 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2018–2019, à la Stratégie emploi jeunesse. La Stratégie est une initiative horizontale à laquelle participent 11 ministères et organismes fédéraux. Elle comprend 3 volets de programme : Connexion compétences offre du financement aux employeurs et organismes pour aider les jeunes qui sont confrontés à des obstacles à l'emploi à acquérir la vaste gamme de compétences et de connaissances nécessaires pour participer au marché du travail actuel et futur; Objectif carrière offre du financement aux employeurs et organismes pour concevoir et offrir une gamme d'activités qui permettent aux jeunes de prendre des décisions de carrière plus éclairées, de développer leurs compétences et de profiter d'expériences professionnelles; et Emplois d'été Canada offre du financement pour aider les employeurs à offrir aux jeunes âgés de 15 à 30 ans des emplois d'été de qualité. La Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations appuie des initiatives dans le cadre des volets de programme Connexion compétences et Expérience emploi été afin de fournir aux jeunes inuits et des Premières Nations une expérience de travail et de l'information sur les possibilités de carrière et la possibilité d'acquérir des compétences pour les aider à trouver un emploi et à faire carrière.

Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible

Le gouvernement a accordé 31,8 millions de dollars sur 3 ans, à compter de 2018–2019, pour lancer une initiative pilote de 3 ans visant à appuyer les programmes destinés aux nouvelles arrivantes qui sont également membres d'une minorité visible.

Aide juridique aux immigrants et aux réfugiés

L'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés aide les demandeurs d'asile à naviguer le processus de détermination du statut de réfugié, permettant ainsi à ceux qui obtiennent leur statut de s'intégrer plus rapidement à la société et à l'économie canadiennes. Le budget de 2017 proposait 11,5 millions de dollars pour l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, et 2,7 millions de dollars supplémentaires pour faire face aux pressions en 2017–2018 et 2018–2019. Le budget de 2018 proposait 12,8 millions de dollars de plus pour 2018–2019.

Aide au revenu dans les réserves

Le budget de 2018 proposait un investissement de 8,5 millions de dollars sur 2 ans, à compter de 2018–2019, pour travailler avec les Premières Nations afin de comprendre comment mieux adapter le programme à leurs besoins et les aider à mieux passer de l'aide au revenu à l'emploi et aux études. Le budget de 2018 proposait un investissement supplémentaire de 78,4 millions de dollars sur 2 ans, à compter de 2017–2018, pour des services de gestion de cas visant à aider les particuliers à passer de l'aide au revenu à l'emploi et aux études.

Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire

Une augmentation de 90 millions de dollars sur 2 ans, à compter de 2017–2018, a été accordée pour fournir une aide financière aux étudiants des Premières Nations et aux étudiants inuits admissibles inscrits à des programmes postsecondaires admissibles afin d'améliorer leur employabilité.

Programmes urbains pour les peuples autochtones

Les Programmes urbains pour les peuples autochtones aident les Autochtones qui vivent dans les centres urbains ou qui y font la transition. Le gouvernement y accorde 53 millions de dollars par année pendant 5 ans, à compter de 2017–2018.

Indspire

Un financement de 25 millions de dollars sur 5 ans à compter de 2017–2018 a été accordé pour aider les étudiants autochtones à terminer leurs études, à devenir autosuffisants, à contribuer à l'économie et à redonner à leurs collectivités.

Programme de prévention de la violence au foyer

Le gouvernement s'est engagé à verser 33,6 millions de dollars sur 5 ans et 8,3 millions de dollars par année par la suite dans le cadre du Programme de prévention de la violence au foyer pour assurer la sécurité des femmes, des enfants et des familles autochtones dans les réserves.

Le sport pour le développement social dans les communautés autochtones

Le gouvernement a investi 47,5 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2018-2019, et accordera 9,5 millions de dollars par année par la suite, afin d'accroître le recours au sport pour le développement social dans plus de 300 communautés autochtones. Cette initiative permettra d'élargir un modèle très réussi développé par Right to Play qui a permis à près de 90 % des participants d'avoir une attitude plus positive envers l'école et un plus grand sentiment d'identité.

Fonds du Canada pour la présentation des arts

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts offre du financement aux diffuseurs des arts professionnels qui présentent des spectacles dans le cadre de festivals et de séries de spectacles artistiques, et appuie des organismes. En 2018–2019, un financement de 4,1 millions de dollars a été consacré aux personnes jugées mal desservies (les communautés autochtones, ethnoculturelles et de langue officielle en situation minoritaire, les jeunes, les collectivités rurales et éloignées, les disciplines et genres artistiques contemporains).

Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts contribue au développement des créateurs canadiens et des futurs leaders culturels du secteur des arts canadien en appuyant leur formation. Il oriente ses ressources vers les organisations qui offrent de la formation aux Canadiens, y compris les jeunes, les Autochtones et les membres des communautés ethnoculturelles, qui ont reçu 1,4 million de dollars en financement en 2018–2019.

Fonds du Canada pour les espaces culturels

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels vise à améliorer les conditions matérielles liées à la création, à la mise en valeur, à la préservation et à l'exposition des œuvres d'art et du patrimoine, et accorde la priorité aux investissements qui profiteront aux groupes mal desservis (notamment les communautés autochtones, les populations ethnoculturelles et les communautés de langue officielle en situation minoritaire). En tout, 4 millions de dollars ont été investis en 2018–2019.

Programme du multiculturalisme

Le budget de 2018 proposait 23 millions de dollars sur 2 ans, à compter de 2018–2019, pour accroître le financement du Programme du multiculturalisme et appuyer les consultations pancanadiennes sur une nouvelle approche nationale de lutte contre le racisme. Par l'entremise de son Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme, le Programme accorde des subventions et contributions à des organisations pour des projets et événements qui favorisent la compréhension interculturelle et interconfessionnelle, l'égalité des chances pour les personnes de toutes origines, la citoyenneté, la participation du citoyen et une saine démocratie. Il mène des activités de promotion et de sensibilisation du public conçues et mises en œuvre pour permettre aux Canadiens de s'intéresser aux enjeux liés au multiculturalisme. Il reçoit 12 millions de dollars par année en financement permanent.

Programme de contestation judiciaire

Le Programme de contestation judiciaire, qui reçoit un financement permanent de 5 millions de dollars par année, offre un soutien financier aux Canadiens afin qu'ils puissent porter devant les tribunaux des causes d'importance nationale liées aux droits constitutionnels et quasi constitutionnels qui concernent les langues officielles et les droits de la personne.

Réinsertion sociale des délinquants autochtones

Un financement de 65,2 millions de dollars sur 5 ans a été accordé à compter de 2017–2018, et 10,9 millions de dollars par année par la suite, afin d'aider les ex-détenus autochtones à guérir, à se réadapter et à trouver un emploi.

Programme de prévention du crime

Dans le cadre du Programme de prévention du crime, qui reçoit un financement permanent de 53,9 millions de dollars par année, le gouvernement travaille avec des intervenants pour

prévenir et réduire la criminalité dans les populations et collectivités les plus à risque et renforcer la résilience face aux menaces à la sécurité et plus particulièrement au bien-être. Le Programme comprend le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque, lequel finance le renforcement de la sécurité des centres communautaires sans but lucratif, des établissements d'enseignement provinciaux et des lieux de culte dans les collectivités susceptibles d'être victimes de crimes haineux. Le Programme de financement des projets d'infrastructure a reçu 9 millions de dollars sur 5 ans (l'infrastructure est financée grâce à un financement de contrepartie de 50 %).

Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence

Le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence, qui reçoit un financement permanent de 10 millions de dollars par année, dirige les efforts du gouvernement du Canada pour contrer la radicalisation menant à la violence. Le Fonds de résilience des collectivités soutient le renforcement des capacités, les modèles et pratiques fondés sur des preuves et l'autonomisation des communautés locales, notamment par le biais d'initiatives conçues pour soutenir les efforts des jeunes visant à renforcer la résilience à la haine et à l'extrémisme violent.

Formation sur la violence fondée sur le sexe qui prend en considération les spécificités culturelles et les traumatismes

Le budget de 2017 proposait 2,4 millions de dollars sur 5 ans et 0,6 million de dollars par année par la suite pour développer et offrir à tous les membres de la GRC une formation sur la violence fondée sur le sexe qui prend en considération les spécificités culturelles et les traumatismes.

Atelier national de leadership pour les jeunes

Grâce à un financement permanent de 0,3 million de dollars par année, l'Atelier national de leadership pour les jeunes de la GRC invite les jeunes Autochtones à discuter des enjeux sociaux entourant les jeunes dans leurs collectivités.

Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion

Le budget de 2018 proposait 6,7 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2018–2019, et 0,6 million de dollars par année par la suite, pour la création d'un nouveau Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion. Le Centre tiendra à jour un carrefour de données à l'intention du public pour appuyer l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

